

A compter du 11 avril 2023 le barème maximum appliqué au mandats confiés sera le suivant :

Honoraires Transactions :

Ces honoraires doivent s'entendre comme une grille plafond comme l'exige l'arrêté du 26 janvier 2022, modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017, publié au JO du 4 février.

Prix de vente public TTC*	Honoraires maximum pratiqués TTC*
Inférieur à > 49999 €	3000 €
50 000,00 > 99 999,00 €	6 000€
100 000,00 > 149 999,00 €	9 000€
150 000,00 > 199 999,00 €	11 000€
200 000,00 > 249 999,00 €	13 000€
250 000,00 > 299 999,00 €	15 000€
300 000,00 > 349 999,00 €	17 000€
350 000,00 > 399 999,00 €	19 000€
400 000,00 > 449 999,00 €	22 000€
450 000,00 > 499 999,00 €	25 000€
500 000,00 > 599 999,00 €	30 000€
600 000,00 > 699 999,00 €	35 000€
700 000,00 > 799 999,00 €	40 000€
Supérieur à > 800 000,00 €	5.5%

Taux légal de TVA 20%

- > Les honoraires sont à charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat
- > En cas de délégation de mandat le tarif appliqué sera celui de l'agence délégante.
- > Délivrance d'un état des risques et pollution **30 € TTC**

> Honoraire avis de valeur :

Dans le cadre d'un rachat de prêt, d'une succession sans objectif de vente, d'un rachat entre époux, il vous sera facturé **250 euros TTC**

> Honoraires location baux loi de 1989 : honoraires charge locataire et charge bailleur

État des lieux entrée **3 euros TTC le m²**

Rédaction du bail **8 euros TTC le m²**

> Honoraires de Gestion

Gestion comptable et administrative avec **notre partenaire ORPI IMMO SUD en nourrice** :

Études des solvabilités (pour l'étude de la GLI), Rédaction des mandats de gestion, Attestations de loyer auprès de la CAF, Traitement des mails et appels, Suivi des assurances habitations, entretiens de chaudières, ramonages cheminées... Réception des préavis de départ, Régularisation des charges, Restitution des dépôts de garantie, Édition des comptes rendus de gestion, Paiement des fournisseurs, Encaissement des loyers, Relance des loyers impayés, Révision des loyers, Prélèvements automatiques, Quittancement, Suivi des dossiers contentieux.

7% TTC du loyer annuel chargé à charge du bailleur (assurance GLI non comprise 2,5% en sus).